



Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr

Accueil CFE : du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

FORMALITES DE SUPPRESSION PARTIELLE D'ACTIVITE

Il convient au préalable quelque soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après.

LISTE DES DOCUMENTS A PRODUIRE

Pour une personne physique :

Un formulaire P2 en 3 exemplaires dûment remplis et signés

ACQUISITION ou LOCATION GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

Par vente, licitation, attribution par voie de partage, donation, dévolution successorale

Copie de l'acte enregistré au Centre des Impôts

Attestation de parution de l'avis dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci

En cas de dépôt préalable au BODACC : Attestation de dépôt au BODACC

Avec mise en Location-Gérance

Copie du contrat de location-gérance enregistré au Centre des Impôts

Attestation de parution dans un JAL ou exemplaire ou Copie du JAL

Si l'acte ne comporte pas droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local certifiée conforme

COUT DE LA FORMALITE

« Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés »

« En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais Greffe : 89,60 € (avec BODACC) – Espèces ou Chèque

(Chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce)

1 Pouvoir (Original) + pièce d'identité de l'exploitant et du mandataire si la formalité est effectuée par une tierce personne

Fiche mise à jour le 06/01/2021